

Liste des concessions échues

PROCÉDURE DE REPRISE POUR NON RENOUVELLEMENT DE CONCESSION				
SECTION	N°	DATE D'ACQUISITION OU RENOUVELLEMENT	DURÉE	EXPIRATION
A	48	13/08/1993	30 ans	12/08/2023
A	91	30/08/1972	50 ans	29/08/2022
A	94	05/05/1972	50 ans	04/05/2022
A	100	30/08/1972	50 ans	29/08/2022
E	3	13/08/1993	30 ans	12/08/2023
I	36	13/07/1992	30 ans	12/07/2022
K	3	16/03/1993	30 ans	15/03/2023
K	4	24/06/1993	30 ans	23/06/2023
K	5	11/08/1993	30 ans	10/08/2023

Les concessions ci-dessus sont arrivées à expiration.

Les propriétaires souhaitant renouveler leur concession, sont priés de prendre contact avec le service État-Civil de la Mairie de Noisy-Le-Roi (01.30.80.08.21).

A défaut de manifestation des propriétaires ou des ayants droits, les concessions feront l'objet de reprise d'office au cours de l'année 2026.

La ville effectuera de fait les exhumations des restes mortels qui seront déposés dans des reliquaires, eux-même placés à l'ossuaire.

Noisy-Le-Roi, 16 octobre 2025

Pour le Maire empêché,
Le 1er Maire Adjoint,
Christophe MOLINSKI